

Assemblée générale

19 janvier 2009

Maison des syndicats de Créteil 9h30 à 17h
11-13 rue des Archives 94000 Créteil

La prochaine Assemblée générale de SUD éducation Créteil
aura lieu le 19 janvier 2009.

Elle se déroulera sur le temps de travail. Pour y participer vous devez déposer une demande de stage de formation syndicale avant le 19 décembre, c'est à dire avant le départ en vacances de Noël.

Proposition d'ordre du jour :

le matin : débat formation autour du fichage (Base-élève, Sconet, APB...) et de l'utilisation de l'informatique (Espace Numérique de Travail, Cartable en ligne...)

l'après-midi : actualité, préparation du CF

**Pour la convivialité,
au moment du repas de midi, nous partagerons nos victuailles.**

Rappel

Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire, syndiqué ou non syndiqué, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée minimum).

La demande doit être faite au plus tard un mois avant le stage, par la voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente (recteur, inspecteur d'Académie...).

A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par les nécessités de fonctionnement du service et communiquées avec le motif à la commission administrative paritaire qui suit. L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni d'information sur l'objet de ce stage.

Comment s'inscrire ?

En adressant au chef d'établissement dans le secondaire, à l'inspecteur d'académie dans le primaire, au président du Conseil Général ou du Conseil Régional pour les agents, une demande écrite selon le modèle suivant au moins un mois avant la date du stage. En cas de problème, prévenir le syndicat.

En avertissant le syndicat de sa participation afin qu'il établisse la liste d'émargement nécessaire à l'établissement des attestations de présence.

Ici, le

Mme/M. le recteur s/c du chef d'établissement
ou Mme/M. l' inspecteur d'académie
ou Mme/M le Président du Conseil Général ou Régional

Mme/M(prénom, nom, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera le 19 janvier 2010. à Créteil (94)
pour les enseignants, vie scolaire et administratif : sous l'égide du CEFI (Centre d'Etudes et de Formation Interprofessionnelle de Solidaires 144 boulevard de la Villette 75019 Paris).

pour les agents : sous l'égide de l'INFA (Institut national de formation et d'application du Centre de Culture Ouvrière, 3 rue de Metz, 75010 Paris)

signature